

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 27 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois d'Avril 2023, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christopher LATAPY, Maire, suite à la convocation en date du 20 Avril 2023.

Etaient présents : M. Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Laurence CLÉMENT-SALON, M. Ludovic MARTIN, M. Guillaume JOLLES.

ORDRE DU JOUR :

1-Election du secrétaire de séance,

2-Approbation des comptes-rendus du 06 Avril 2023,

3-Investissement et subventions :

- D2023-019 Demande de subvention au Conseil Départemental 2023 pour la rénovation énergétique du logement communal et autorisation donnée au maire de déposer la demande et d'effectuer les démarches nécessaires,
- D2023-020 Demande de subvention « Fond Vert 2023 » pour la rénovation énergétique du logement communal et autorisation donnée au maire de déposer la demande et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

4-Compte-rendu des réunions :

5- Questions et Informations diverses :

1. Election du Secrétaire de séance :

M. Romain OPILLARD est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Vote :

Pour : 08/08

Contre : 00/08

Abstention : 00/08

2. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 06 Avril 2023 :

Le compte rendu de séance du 06 Avril 2023 est approuvé à l'unanimité

Vote :

- Pour : 08/08
- Contre : 00/08
- Abstention : 00/08

3. Finances :

- **D2023-019 Demande de subvention au Conseil Départemental 2023 pour la rénovation énergétique du logement communal et autorisation donnée au maire de déposer la demande et d'effectuer les démarches nécessaires.**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal le financement du projet de rénovation du logement communal dit « LE CHALET » par une subvention Transition Energétique du Département.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la subvention demandée et l'autorisation de déposer la demande et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

M. Le maire présente le tableau suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET- Rénovation énergétique logement communal					
NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :		
			Union européenne	0.00 €	0.00%
			ETAT (DETR)	0.00 €	0.00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			ETAT (FONDS VERT)	0.00 €	0.00%
			Collectivités locales et leurs groupements :		
Travaux (par lot) :			Département = 28115,55*40%*1.27 (CDS)	14 282,70 €	50,80%
Menuiseries extérieures	15 306,55 €	16 241,95 €	Région	0.00 €	0.00%
Isolation plafonds et murs ext.	7 332,00 €	7 847,04 €	Communes ou groupement de communes	0.00 €	0.00%
Peinture associée à l'isolation	4 582,00 €	5 498,40 €	Etablissements publics	0.00 €	0.00%
Plomberie et élec. associée à l'isolation	895,00 €	1 163,50 €	Autres, y compris aides privées (3)		
				0.00 €	0.00%
Sous-total :	28 115,55 €	30 750,89 €	Sous-total :	14 282,70 €	50,80%
			Autofinancement (20 % minimum)		
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Fonds propres	13 832,85 €	49,20%
			Emprunts (3)		#DIV/0!
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
TOTAUX	28 115,55 €	30 750,89 €		28 115,55 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Approuve la demande de subvention selon le tableau présenté,
- Autorise M. Le Maire à déposer la demande de subvention et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote :

Pour : 08/08

Contre : 00/08

Abstention : 00/08

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- **D2023-020 Demande de subvention « Fond Vert 2023 » pour la rénovation énergétique du logement communal et autorisation donnée au maire de déposer la demande et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal le financement du projet de rénovation du logement communal dit « LE CHALET » par une subvention « Fond Vert 2023 » allouée par l'Etat.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la subvention demandée et l'autorisation de déposer la demande et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

M. Le maire présente le tableau suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET- Rénovation énergétique logement communal

NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant HT	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :		
			Union européenne	0,00 €	0,00%
			ETAT (DSIL)	0,00 €	0,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			ETAT (FONDS VERT)	31 793,84 €	70,00%
			Collectivités locales et leurs groupements :		
			Département	0,00 €	0,00%
			Région	0,00 €	0,00%
			Communes ou groupement de communes	0,00 €	0,00%
			Établissements publics	0,00 €	0,00%
Travaux (par lot) :			Autres, y compris aides privées (3)		
Menuiseries extérieures	15 306,55 €	16 241,95 €		0,00 €	0,00%
Isolation plafonds et murs ext.	7 332,00 €	7 847,04 €		0,00 €	0,00%
Peinture associée à l'isolation	10 960,02 €	13 152,02 €		0,00 €	0,00%
Plomberie et élec. associée à l'isolation	895,00 €	1 163,50 €		0,00 €	0,00%
Chauffage	9 267,00 €	11 120,40 €		0,00 €	0,00%
Sous-total :	43 760,57 €	49 524,91 €	Sous-total :	31 793,84 €	70,00%
			Autofinancement (20 % minimum)		
étude du SDEEG	1 659,20 €	2 074,00 €	Fonds propres	13 625,93 €	30,00%
			Emprunts (3)		
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
TOTAUX	45 419,77 €	51 598,91 €		45 419,77 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Approuve la demande de subvention selon le tableau présenté,
- Autorise M. Le Maire à déposer la demande de subvention et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote :

Pour : 08/08

Contre : 00/08

Abstention : 00/08

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4- Compte rendu des réunions :

- M. Le MAIRE présente au conseil municipal le rapport d'activité et le compte administratif 2022 de la Communauté de Commune du SUD GIRONDE

5- Questions et Informations diverses :

- Monsieur Le Maire présente les différents échanges entre le château Bieujac la Croisette et la EARL LACAZE concernant l'utilisation du chemin communal qui jouxte différents terrains agricoles. Un choix sur l'utilité du chemin communal sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.
- Madame Laurence Clément-Salon et Sophie Baez présentent la réunion pour la préparation de la marche rose.

La marche se fera en petit groupe et chaque secteur organise une arrivée.

Pour notre secteur il a été proposé que Saint Loubert accueille l'arrivée de Saint-Pierre de Mons, St Pardon de conques, Bieujac, Castets et Castillon et Barie.

Une nouvelle réunion est prévue début juin.

La séance est levée à 19h32

M. LE MAIRE
Christopher LATAPY



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Sophie BAEZ

